

Glossaire

Adulte (Enquête sur la dynamique du travail et du revenu)

L'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu définit un adulte comme une personne âgée de 16 ans ou plus au 31 décembre de l'année de référence.

Assistance-emploi

La prestation est composée d'une prestation de base pour un ou deux adultes, d'une allocation pour contrainte à l'emploi variant selon le type de contraintes (temporaires ou sérieuses). Auparavant, cette forme d'aide était appelée prestation de sécurité du revenu ou aide sociale.

Centre de la petite enfance (CPE)

Un « centre de la petite enfance » est un établissement titulaire d'un permis qui fournit, dans une installation où l'on accueille au moins sept enfants pour des périodes qui ne peuvent excéder 48 heures consécutives, des services de garde éducatifs s'adressant principalement aux enfants, de la naissance jusqu'à la fréquentation de la maternelle et qui, sur un territoire donné, coordonne, surveille et contrôle en milieu familial de tels services à l'intention d'enfants du même âge. Subsidiairement, ces services peuvent s'adresser aux enfants fréquentant la maternelle et le primaire lorsqu'ils ne peuvent être accueillis dans un service de garde en milieu scolaire au sens de la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3) et de la Loi sur l'enseignement privé.

Chambres à coucher (Recensement de 2001)

Pièces conçues et meublées pour servir de chambres à coucher et utilisées principalement pour y dormir, même si ce n'est qu'à l'occasion (une chambre d'ami, par exemple).

Chef de famille-soutien économique principal (Enquête sur la dynamique du travail et du revenu)

Dans chaque famille, la personne qualifiée de soutien économique principal est celle dont le revenu avant impôt est le plus élevé, sauf dans un cas : un enfant qui vit dans la même famille de recensement que son ou ses parents ne peut être désigné comme soutien économique principal de la famille de recensement. Dans le cas des personnes dont le revenu total avant impôt est négatif, la valeur absolue du revenu s'applique, compte tenu du fait qu'une telle valeur négative découle habituellement de pertes subies sur le marché qui ne sont pas censées se reproduire. Dans les rares cas où deux personnes touchent exactement le même revenu, l'aîné devient le soutien économique principal.

Chômeur (Enquête sur la population active et Recensement de 2001)

Personne qui, pendant la semaine (du dimanche au samedi) ayant précédé le jour du recensement (le 15 mai 2001), n'était pas salariée et ne travaillait pas à son compte, mais était en recherche d'emploi.

Composante en milieu familial de CPE

Une composante en milieu familial rattachée à un CPE est un service de garde fourni par une personne physique, contre rémunération, pour des périodes qui peuvent excéder 24 heures consécutives, dans une résidence privée où elle accueille :

- 1° au plus six enfants parmi lesquels seulement deux enfants de moins de 18 mois, y compris ses enfants de moins de 9 ans et les enfants de moins de 9 ans qui habitent ordinairement avec elle;
- 2° ou au plus neuf enfants parmi lesquels au plus quatre enfants peuvent avoir moins de 18 mois, si elle est assistée d'une autre personne adulte et en comptant leurs enfants de moins de 9 ans et les enfants de moins de 9 ans qui habitent ordinairement avec elles.

Conjoint/conjointe

À des fins de simplification, le terme « conjoint ou conjointe » peut désigner, dans ce document, les personnes mariées, soit les conjoints ou conjointes, époux ou épouses, au sens du recensement, mais aussi les personnes en union libre (dans un couple formé de personnes de sexes opposés ou de même sexe), soit les « partenaires en union libre » au sens du recensement. Le vocable s'accompagne toutefois des qualificatifs « marié », ou « en union libre », lorsqu'il importe de distinguer les personnes selon le type d'union choisi par le couple formé.

DEC (Diplôme d'études collégiales) et AEC (Attestation d'études collégiales)

Le DEC est un diplôme obtenu à la fin d'une formation collégiale à la fois générale et spécifique qui débouche sur deux voies : la filière préuniversitaire qui prépare aux études universitaires et la filière technique dont l'objet principal est de préparer au marché du travail (quoiqu'elle puisse mener à des études universitaires). La durée de ces programmes est généralement de deux ans pour la formation préuniversitaire et de trois ans pour la formation technique.

L'AEC est une attestation obtenue à la fin d'une formation de courte durée (variable) ne comportant que la formation propre à un programme, à l'exclusion de la formation générale.

Enfant (Recensement)

Les enfants d'une famille de recensement incluent les enfants de tous âges jamais mariés, vivant à la maison, pour les recensements de 1991 et 1996.

Depuis 2001, à la suite des changements apportés à la notion d'« enfant », sont inclus les petits-enfants vivant dans le ménage d'au moins un de leurs grands-parents, en l'absence des parents, de même que les fils et filles qui ont été mariés ou ont vécu en union libre, à condition que ces derniers n'aient pas d'époux ou d'épouse, de partenaire en union libre ou d'enfant vivant dans le ménage.

Ces modifications se traduisent, au Québec, par une augmentation du nombre total d'enfants (de 1,5 %, dans l'ensemble, mais de 8,1 % pour les personnes de 25 ans ou plus), et ce, par rapport à ce qu'on aurait obtenu avec l'ancienne définition qui a servi en 1996.

Les enfants en garde partagée étaient dénombrés, le jour du recensement de 2001, au domicile du parent qui en avait la garde principale. Dans les cas de garde partagée également, les enfants étaient recensés avec le parent chez lequel ils résidaient, le jour du recensement.

Famille biparentale

Tout au long de ce document, le vocable « famille biparentale » ne désignera que les couples, mariés ou en union libre, avec enfants. Un couple vivant en union libre peut être formé de personnes de sexes opposés ou de même sexe. Parmi eux, ceux qui ont des enfants sont inclus dans les familles biparentales.

Famille économique (Enquête sur la dynamique du travail et du revenu)

Une famille économique est constituée d'un groupe de deux personnes ou plus qui partagent un même logement et qui sont apparentées par le sang, par alliance ou par adoption ou encore qui vivent en union libre.

Famille de recensement (Enquête sur la dynamique du travail et du revenu)

La « famille de recensement » correspond à ce qui est couramment appelé la « famille nucléaire » ou « famille immédiate ». De façon générale, elle se compose d'un époux et d'une épouse (un couple marié) ou d'un couple vivant en union libre avec ou sans enfants, ou encore d'un parent seul avec un ou plusieurs enfants.

Une personne « hors famille de recensement » peut être une personne vivant seule, vivant avec des personnes non apparentées, ou encore avec des personnes apparentées, mais sans être unie par des liens conjugaux ou par des liens de parent-enfant (y compris des liens de tutelle). Une famille de recensement peut comprendre un couple marié ou en union libre, avec ou sans enfants, un parent seul demeurant avec au moins un enfant dans le même logement, de même que les enfants des familles biparentales et monoparentales.

Famille de recensement (Recensement)

Couple marié (avec ou sans enfants des deux conjoints ou de l'un d'eux), couple vivant en union libre (avec ou sans enfants des deux partenaires ou de l'un d'eux) ou parent seul (peu importe son état matrimonial) demeurant avec au moins un enfant dans le même logement. Un couple vivant en union libre peut être formé de personnes de sexes opposés ou de même sexe. Les « enfants » dans une famille de recensement incluent les petits-enfants vivant dans le ménage d'au moins un de leurs grands-parents, en l'absence des parents.

Pour le recensement de 2001, plusieurs changements ont été apportés à la notion de famille de recensement :

- Deux personnes constituant un couple en union libre formé de partenaires de même sexe, et tous leurs enfants vivant dans le ménage, sont maintenant considérés comme une famille de recensement.
- Les enfants compris dans une famille de recensement peuvent avoir déjà été mariés (pourvu qu'ils n'habitent pas actuellement avec leur conjoint/conjointe ou partenaire en union libre). Auparavant, il fallait qu'ils n'aient jamais été mariés.
- Une petite-fille ou un petit-fils vivant dans un ménage à trois générations où le parent (deuxième génération) n'a jamais été marié est, contrairement à la situation dans les recensements précédents, maintenant considéré comme faisant partie de la famille de recensement du parent, à condition de ne pas habiter avec son époux/épouse, son/sa partenaire en union libre ou son enfant. Auparavant, la famille de recensement était ordinairement constituée des deux générations les plus anciennes.
- Une petite-fille ou un petit-fils d'un autre membre du ménage où le parent (deuxième génération) n'est pas présent est maintenant considéré comme faisant partie de la famille de recensement du grand-père ou de la grand-mère, à condition que la petite-fille ou le petit-fils n'habite pas avec son époux/épouse, son/sa partenaire en union libre ou son enfant. Auparavant, une telle petite-fille ou un tel petit-fils n'était pas considéré comme faisant partie de la famille de recensement.

Famille formée de résidents non permanents (2001)

Une famille est formée de résidents non permanents lorsque les deux conjoints, ou le parent seul, sont des résidents non permanents. On désigne ainsi des personnes d'un autre pays qui, au moment du recensement, étaient titulaires d'un permis de travail, d'un permis de séjour pour étudiant ou d'un permis ministériel, ou qui avaient demandé le statut de réfugié, ainsi que les membres de leur famille vivant avec elles. Ces personnes n'étaient pas des citoyens canadiens, ni des immigrants reçus.

Famille immigrée

Une famille est dite immigrée quand les deux conjoints, ou le parent seul, sont nés à l'étranger.

Famille intacte (Enquête sociale générale)

Une famille intacte est définie comme une famille de recensement époux/épouse où tous les enfants sont les enfants naturels et/ou les enfants adoptés des deux membres du couple. Les couples actuellement mariés et les couples vivant en union libre sont considérés comme des familles époux-épouse.

Famille mixte (relativement au statut d'immigration)

Une famille est dite mixte lorsque l'un des conjoints est natif, c'est-à-dire qu'il est né au Québec ou ailleurs au Canada, et l'autre conjoint est immigré ou résident non permanent.

Famille monoparentale

Une famille monoparentale est dirigée par un père seul ou une mère seule qui a la charge d'un ou de plusieurs enfants. Le parent seul habite le même logement que son ou ses enfants. Ainsi, une mère ou un père qui n'aurait pas la garde principale de son ou de ses enfants, ne constitue pas une famille monoparentale, mais plutôt une personne hors famille.

Famille native

Une famille est dite native lorsque les deux conjoints, ou le parent seul, sont nés au Québec ou ailleurs au Canada.

Famille recomposée (Enquête sociale générale)

Une famille est dite recomposée s'il y a au moins un enfant d'une union antérieure de l'un des conjoints vivant sous le même toit.

Garderie

Une garderie est un établissement titulaire d'un permis et qui fournit des services de garde éducatifs dans une installation où l'on accueille au moins sept enfants, de façon régulière et pour des périodes qui n'excèdent pas 24 heures consécutives. Il s'agit d'établissements à but lucratif en majeure partie (95 %), mais pas exclusivement.

Genre de ménage (Recensement)

Répartition des ménages privés en ménages familiaux et en ménages non familiaux. Ces données incluent les couples de même sexe avec ou sans enfants. Voir les définitions respectives de ménage familial, unifamilial, multifamilial et non familial.

Heures consacrées à offrir des soins ou de l'aide aux personnes âgées, sans paye ou sans salaire

Nombre d'heures que la personne recensée a consacrées à donner des soins ou de l'aide à des personnes âgées, sans être payée pour le faire. Il s'agit du temps consacré à donner des soins personnels à un parent âgé, à aider un voisin âgé à faire ses emplettes, etc.

Ces heures se situent dans la semaine ayant précédé le jour du recensement, soit du 6 au 12 mai 2001. Ces heures excluent le travail bénévole pour un organisme à but non lucratif, un organisme religieux, une œuvre de charité ou un groupe communautaire, de même que le travail sans paye dans une ferme ou une entreprise familiale ou dans l'exercice d'une profession.

Heures consacrées aux soins des enfants, sans paye ou sans salaire

Nombre d'heures que la personne recensée a consacrées à prendre soin des enfants, sans être payée pour le faire. Par exemple, il s'agit du temps consacré à prendre soin de ses propres enfants ou à s'occuper des enfants de parents, amis ou voisins.

Ces heures se situent dans la semaine ayant précédé le jour du recensement, soit du 6 au 12 mai 2001. Elles excluent le travail bénévole pour un organisme à but non lucratif, un organisme religieux, une œuvre de charité ou un groupe communautaire, de même que le travail sans paye dans une ferme ou une entreprise familiale ou dans l'exercice d'une profession.

Heures consacrées aux travaux ménagers, sans paye ou sans salaire

Nombre d'heures que la personne recensée a consacrées à faire des travaux ménagers, à entretenir la maison ou le jardin, sans être payée pour le faire. Il s'agit, par exemple, du temps consacré à préparer des repas, à tondre le gazon, à faire du ménage, pour soi ou pour des parents, amis ou voisins.

Ces heures se situent dans la semaine ayant précédé le jour du recensement, soit du 6 au 12 mai 2001. Elles excluent le travail bénévole pour un organisme à but non lucratif, un organisme religieux, une œuvre de charité ou un groupe communautaire, de même que le travail sans paye dans une ferme ou une entreprise familiale ou dans l'exercice d'une profession.

Identité autochtone

Notion servant à comptabiliser les personnes ayant déclaré appartenir à au moins un groupe autochtone, c'est-à-dire Indien de l'Amérique du Nord, Métis ou Inuit (Esquimau) et/ou personnes ayant déclaré être un Indien des traités ou un Indien inscrit, selon la définition de la Loi sur les Indiens du Canada, et/ou personnes ayant déclaré appartenir à une bande indienne ou à une première nation.

Immigrant

Personne ayant le statut d'immigrant reçu au Canada, ou l'ayant déjà eu. Un immigrant reçu est une personne à qui les autorités de l'immigration ont accordé le droit de résider au Canada en permanence. Certains immigrants résident au Canada depuis un certain nombre d'années, alors que d'autres sont arrivés récemment. La plupart des immigrants sont nés à l'extérieur du Canada, mais un petit nombre d'entre eux sont nés au Canada. Les enfants nés au Canada de parents immigrants sont comptés parmi les non-immigrants dans les données du recensement.

Impôt sur le revenu (Enquête sur la dynamique du travail et du revenu)

Somme des impôts fédéral et provincial sur le revenu pour l'année d'imposition. Sont inclus l'impôt sur le revenu, l'impôt sur les gains en capital et l'impôt sur les retraits d'un REER, une fois pris en compte les exemptions, les déductions, les crédits d'impôt non remboursables et l'abattement du Québec remboursable.

Dans le cadre de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, les données sont puisées à même les dossiers administratifs ou estimées à partir de données globales provenant des dossiers administratifs; on obtient, de cette façon, de meilleurs résultats que lorsqu'on procède à des interviews.

Inactifs (Enquête sur la population active et Recensement de 2001)

Population de 15 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'établissements, qui n'était ni en emploi ni en chômage durant la semaine de référence.

Indice synthétique de divortialité (pour 100 mariages)

Indice donnant une mesure du nombre de divorces, pour 100 mariages, que l'on observerait dans une promotion de mariages (ensemble des mariages conclus une même année) qui connaîtrait, au fil des années, la divortialité observée durant l'année pour laquelle on le calcule.

Indice synthétique de fécondité

Indice donnant une mesure du nombre moyen d'enfants mis au monde par une femme qui connaîtrait, tout au long de sa vie, la fécondité observée durant l'année pour laquelle on le calcule; seules sont prises en considération, dans le calcul de cet indice, les femmes d'âge fécond (par convention, l'âge fécond s'étend du 15^e au 50^e anniversaire).

Indice synthétique de nuptialité des célibataires (pour 1000)

Indice donnant une mesure du nombre de premiers mariages, pour 1000 hommes ou 1000 femmes, que l'on observerait dans une génération qui connaîtrait, tout au long de sa vie, la nuptialité observée durant l'année pour laquelle on le calcule.

Logement privé occupé par un ménage privé unifamilial, multifamilial, familial ou non familial

Ensemble de pièces d'habitation qu'une personne ou un groupe de personnes, soit celles des ménages privés, habitent. Un logement privé doit être doté d'une source de chauffage ou d'énergie et doit fournir un espace clos permettant de s'abriter des intempéries. Il s'agit d'un ensemble distinct de pièces d'habitation ayant une entrée privée sur l'extérieur ou un corridor, un hall, un vestibule ou un escalier commun à l'intérieur. L'entrée doit donner accès au logement sans que l'on ait à passer par les pièces d'habitation de quelqu'un d'autre.

Ménage

Personne ou groupe de personnes (autres que des résidents étrangers) occupant un même logement et n'ayant pas de domicile habituel ailleurs au Canada. Il peut se composer d'un groupe familial (famille de recensement), avec ou sans autres personnes hors famille de recensement, de deux familles ou plus partageant le même logement, d'un groupe de personnes non apparentées ou d'une personne seule.

Les membres d'un ménage qui sont temporairement absents le jour du recensement (par exemple, qui résident temporairement ailleurs) sont considérés comme faisant partie de leur ménage habituel. Pour les besoins du recensement, chaque personne est membre d'un seul et unique ménage. Les données généralement présentées ont principalement trait aux ménages privés.

Ménage collectif

Personne ou groupe de personnes occupant un logement collectif et n'ayant pas de domicile habituel ailleurs au Canada. Cette catégorie inclut les personnes vivant dans les pensions et maisons de chambres, dans les hôtels, dans les motels et maisons de chambres pour touristes, dans les maisons de repos, dans les hôpitaux, dans les résidences de personnel, dans les casernes (bases militaires), dans les abris de chantier, dans les prisons, dans les centres d'accueil, dans les foyers collectifs, etc.

Ménage familial

Un ménage familial est un ménage qui comprend au moins une famille de recensement, c'est-à-dire un couple marié avec ou sans enfants, ou un couple vivant en union libre avec ou sans enfants, ou un parent seul avec un ou plusieurs enfants (famille monoparentale).

Il peut y avoir, vivant dans ce genre de ménage, d'autres personnes qui ne sont pas membres de la famille de recensement. Ces personnes peuvent être la cousine, l'oncle, etc. Dans ces cas, cette personne sera membre d'un ménage familial tout en étant hors famille et tout en vivant avec des personnes apparentées.

Ménage multifamilial

Un ménage multifamilial se compose de deux familles de recensement ou plus (avec ou sans autres personnes hors famille de recensement) qui occupent le même logement privé.

Ménage non familial

Un ménage non familial est constitué soit d'une personne vivant seule dans un logement privé, soit d'un groupe de deux personnes ou plus qui partagent un logement privé, mais qui ne forment pas une famille de recensement (soit un couple avec ou sans enfants, ou un parent seul vivant avec un ou des enfants).

Cela ne signifie pas nécessairement que les membres de ce genre de ménage n'ont aucun lien de parenté entre eux. Par exemple, le frère et la sœur qui cohabitent ne forment pas un ménage familial. Ils sont membres d'un ménage non familial tout en vivant avec des personnes apparentées.

Ménage privé

Personne ou groupe de personnes (autres que des résidents étrangers) occupant un logement privé et n'ayant pas de domicile habituel ailleurs au Canada.

Ménage unifamilial

Un ménage unifamilial se compose d'une seule famille de recensement (avec ou sans autres personnes hors famille) qui occupe un logement privé.

Mesure de faible revenu (MFR)

Cette mesure correspond à la demie de la médiane des revenus, ajustée pour tenir compte de la composition de la famille (nombre d'adultes et d'enfants). La médiane des revenus est un revenu choisi de telle sorte que la moitié des ménages a un revenu supérieur à ce seuil et l'autre moitié, un revenu inférieur.

Parent seul

Pour être recensé comme parent seul, ou considéré comme famille monoparentale, un parent doit vivre avec au moins un enfant dans le même logement. Un parent qui n'a pas la charge principale d'un ou de ses enfants et qui vit seul, est considéré comme hors famille. Le parent seul qui assume une garde partagée avec l'autre parent et dont l'enfant ou les enfants résidaient avec l'autre parent, le jour du recensement, n'a pas été comptabilisé parmi les familles monoparentales, contrairement à l'autre parent.

Parents

Le terme « parents » désigne les pères ou les mères, en couple ou non, vivant avec des enfants encore à la maison. Lorsqu'il est question du recensement, il peut, depuis 2001, désigner des parents dans un couple de même sexe, ou encore des grands-parents qui s'occupent de leurs petits-enfants, en l'absence des parents. Des personnes, parents d'enfants qui ne vivent plus à la maison, ne sont pas comptabilisées comme pères ou mères, dans les données du recensement. De plus, le terme « parents » peut aussi englober des personnes, conjoint ou conjointe, qui font office de parent dans la famille.

Pensionnaire d'un établissement institutionnel (Recensement)

Personne, autre qu'un membre du personnel et sa famille, résidant dans un établissement tel qu'un foyer collectif pour enfants, un hôpital, une maison de repos, un foyer pour personnes âgées ou un pénitencier.

Personnes hors famille des ménages collectifs ou autres (Recensement)

Ce groupe englobe les personnes vivant dans les pensions et maisons de chambres, dans les hôtels, dans les motels et maisons de chambres pour touristes, dans les maisons de repos, dans les hôpitaux, dans les résidences de personnel, dans les casernes (bases militaires), dans les abris de chantier, dans les prisons, dans les centres d'accueil, dans les foyers collectifs, etc. Cette catégorie inclut également 1035 personnes de la catégorie « autre » : il s'agit des personnes travaillant pour le gouvernement canadien à l'étranger, ainsi que des membres de leur famille. Cette population, bien qu'elle travaille et réside temporairement à l'étranger, se voit attribuer une province de résidence.

Personnes hors famille vivant dans un ménage privé (Recensement)

Personnes des ménages privés, apparentées ou non, qui vivent dans le même logement, mais pas à titre de conjoints, de parents seuls avec enfants, ou d'enfants, au sens du recensement. Ce sont des colocataires qui peuvent ne pas avoir de lien de parenté entre eux. D'autres, sans constituer une famille au sens du recensement, peuvent être formées de personnes apparentées et/ou non apparentées : à titre d'exemple, des frères et sœurs, des cousins, une bru et sa belle-mère, etc.

Personne seule (Enquête sur la dynamique du travail et du revenu)

Une personne seule est une personne qui vit seule ou avec d'autres personnes avec lesquelles elle n'a aucun lien de parenté, par exemple, un compagnon ou une compagne de chambre ou un pensionnaire.

Pièces dans le logement (Recensement)

Une pièce est un espace fermé à l'intérieur d'un logement, fini et habitable toute l'année. Ne sont pas considérés comme des pièces, les salles de bains, les corridors, les vestibules et les pièces servant exclusivement à des fins commerciales.

Population active (Enquête sur la population active et Recensement)

Population de 15 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires, qui, durant la semaine de référence de l'enquête ou du recensement, était en emploi (voir la définition de population en emploi), en chômage ou en recherche d'emploi.

Population en emploi (Enquête sur la population active et Recensement)

Cette expression désigne les personnes de la population active qui, au cours de la semaine ayant précédé le jour de l'enquête ou du recensement, travaillaient comme salariées ou à leur compte, ou encore étaient temporairement absentes de leur travail ou de l'entreprise, toute la semaine, en raison de vacances, d'une maladie, d'un conflit de travail à leur lieu de travail, ou pour d'autres raisons. Cette population exclut donc les chômeurs et les inactifs. Dans les tableaux portant sur le travail autonome et le travail à temps partiel, elle exclut également les travailleurs familiaux non rémunérés.

Réanastomose

Recollement du canal déférent sectionné (propre à l'homme).

Résident non permanent (2001)

Les résidents non permanents sont des personnes d'un autre pays qui, au moment du recensement, étaient titulaires d'un permis de travail, d'un permis de séjour pour étudiant ou d'un permis ministériel, ou qui avaient demandé le statut de réfugié, ainsi que les membres de leur famille vivant avec elles. Ces personnes n'étaient pas des citoyens canadiens, ni des immigrants reçus.

Revenu après impôt (Enquête sur la dynamique du travail et du revenu)

Revenu total, y compris les transferts gouvernementaux, moins l'impôt sur le revenu.

Revenu avant impôt (Recensement)

Le revenu inclut les revenus de toute provenance ainsi que les transferts gouvernementaux. Les catégories de revenus sont : les revenus d'emploi, c'est-à-dire les salaires, les traitements, les revenus d'un travail autonome agricole ou non agricole, les revenus de placements, les pensions de retraite et les rentes ainsi que les autres revenus en espèces. Les transferts gouvernementaux incluent : la pension de sécurité de la vieillesse, le supplément de revenu garanti, la prestation du Régime des rentes du Québec ou du Régime de pensions du Canada, les prestations d'assurance-emploi, les prestations fiscales canadiennes pour enfants et les autres revenus provenant de sources publiques.

Revenu de la famille (Enquête sur la dynamique du travail et du revenu)

Le revenu de la famille se compose de l'ensemble des revenus de chacun des adultes de la famille. L'appartenance à une famille est définie à un point particulier dans le temps, tandis que le calcul du revenu est fondé sur l'année civile complète. Les membres ou « la composition » de la famille peuvent avoir changé durant l'année de référence, mais aucun ajustement n'est apporté au revenu de la famille pour tenir compte de tels changements. L'enquête définit ménage et famille en fonction des conditions de logement au 31 décembre de l'année de référence.

Revenu médian

Revenu situé à mi-chemin de la distribution des revenus, de telle sorte que la moitié d'une population a un revenu supérieur au revenu médian et l'autre moitié un revenu inférieur à celui-ci.

Revenu moyen (Enquête sur la dynamique du travail et du revenu et Recensement)

Le revenu moyen correspond au revenu total ou « global » divisé par le nombre d'individus dans la population.

Revenu total (Enquête sur la dynamique du travail et du revenu)

Le revenu total inclut le revenu de toute provenance, y compris les transferts gouvernementaux, avant déduction des impôts fédéral et provincial. Le revenu total est aussi appelé revenu avant impôt (mais après transferts). Toutes les sources de revenu sont classées dans deux catégories : revenu du marché ou transferts gouvernementaux.

Scolarité (plus haut niveau atteint)

Dernière année d'études primaires ou secondaires, terminée ou non, ou dernière année non universitaire (collégiale) ou universitaire terminée ou non. La personne qui a obtenu un grade, certificat ou diplôme se trouve classée à un échelon au-dessus de celle qui a un nombre d'années de scolarité plus élevé, terminées ou non, mais qui n'a pas de titre scolaire.

Taux d'activité

Le taux d'activité représente la population active (occupée ou en chômage) exprimée en pourcentage de la population de 15 ans ou plus. Le taux d'activité d'un groupe particulier (âge, sexe, état matrimonial, statut de père ou de mère) est la population active dans ce groupe, exprimée en pourcentage de la population dans le même groupe.

Taux de fécondité par âge (pour 1000 femmes)

Le taux de fécondité est le rapport entre le nombre de naissances vivantes de l'année, pour les femmes d'un âge donné, et la population féminine moyenne de l'année du même groupe d'âge. La population féminine est composée des femmes d'âge fécond (ayant donc entre 15 et 50 ans).

Taux d'IVG (interruption volontaire de grossesse) (pour 100 naissances)

Ce taux est calculé en rapportant le nombre d'IVG au cours d'une année donnée au nombre total de naissances vivantes enregistrées cette année-là.

Transferts gouvernementaux (Enquête sur la dynamique du travail et du revenu)

Les transferts incluent la prestation de la sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti, l'allocation au conjoint, la prestation du Régime de pensions du Canada, du Régime de rentes du Québec, la prestation fiscale pour enfant, la prestation d'assurance-emploi, l'indemnité pour accidents du travail, le crédit pour TPS/TVH, les crédits d'impôt provinciaux et territoriaux, l'assistance sociale et les autres transferts gouvernementaux.

Travailleurs autonomes

Cette catégorie comprend les personnes de 15 ans ou plus ayant travaillé depuis le 1^{er} janvier 2000 et dont l'emploi déclaré consistait principalement à exploiter une entreprise ou une ferme, ou encore à exercer une profession, seules ou avec des associés. Sont comprises les personnes qui exploitent une ferme à titre de propriétaire ou de locataire; celles qui travaillent comme pigiste ou à contrat pour un travail particulier (par exemple, les architectes et les infirmières privées); les personnes qui exploitent une concession de vente et de distribution directe d'articles comme des produits de beauté, des journaux, des brosses ou des articles ménagers; celles qui font de la pêche avec du matériel qui leur appartient en propre ou dont elles sont copropriétaires.

Les personnes recensées devaient préciser si leur entreprise était ou non constituée en société et si elles avaient ou non une aide rémunérée. Dans les données de ce portrait, sont reconnus comme travailleurs autonomes (et non salariés), ceux qui travaillent dans une entreprise non constituée en société.

Travail rémunéré

Cette catégorie comprend les personnes de 15 ans ou plus qui ont travaillé depuis le 1^{er} janvier 2000 et qui ont indiqué que, dans l'emploi déclaré, elles avaient reçu principalement pour leur travail un salaire, un traitement, des commissions, des pourboires, ou avaient travaillé à la pièce ou contre rémunération « en nature » (paiements sous forme de biens ou de services, plutôt qu'en espèces). Sont comprises les personnes qui travaillent pour le ménage privé de quelqu'un d'autre pour assurer la garde d'enfants ou pour faire le ménage; les vendeurs qui travaillent à commission pour une seule entreprise et qui n'ont ni bureau ni personnel; les personnes qui travaillent contre rémunération « en nature » dans des entreprises non familiales, comme les religieux qui sont logés et nourris ou qui reçoivent de leur communauté des articles personnels au lieu d'une rémunération en espèces, de même que les travailleurs autonomes ayant une entreprise constituée en société.

Type de famille

À des fins de simplification, le vocable « type de famille » est le plus souvent utilisé dans ce portrait pour caractériser la famille, tant sous l'angle de sa structure (biparentale, monoparentale) que du type d'union du couple avec ou sans enfants.

Union civile

L'union civile (qui existe depuis juin 2002) consiste en l'engagement de deux personnes de même sexe ou de sexes différents, âgées de 18 ans ou plus, qui expriment publiquement leur consentement libre et éclairé à faire vie commune et à respecter les droits et obligations liés à cet état civil. La différence avec le mariage repose sur l'âge requis pour s'unir civilement et sur le processus de dissolution de l'union. L'union civile se dissout par le décès de l'un des conjoints, par un jugement du tribunal, tout comme le mariage, ou, et c'est là une différence par rapport à ce dernier, par une déclaration commune des conjoints, reçue devant notaire.

Le cadre juridique qui découle de l'union civile est un calque de celui du mariage. Ainsi, les personnes unies civilement sont soumises aux règles portant sur les effets du mariage. Les droits et obligations sont les mêmes. Les dispositions du mariage concernant la contribution aux charges du ménage, la protection de la résidence familiale, le patrimoine familial et la prestation compensatoire s'appliquent également à l'union civile.

Vasectomie

Résection partielle ou totale des canaux déférents dans le but de rendre l'homme stérile.

Vasovasostomie

Recanalisation des canaux déférents afin de restaurer la fertilité chez l'homme vasectomisé.

VOS COMMENTAIRES

La Direction générale adjointe de la recherche, de l'évaluation et de la statistique sera heureuse de recevoir vos commentaires sur le contenu de cette publication.

Voici ses coordonnées :

Direction générale adjointe de la recherche, de l'évaluation et de la statistique
Direction générale des politiques familiales
Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine
425, rue Saint-Amable, 4^e étage
Québec (Québec) G1R 4Z1

Courriel :

PORTRAIT-FAMILLES@mfacf.gouv.qc.ca

Les familles québécoises

EN CHIFFRES

Voici un ouvrage de référence de base sur les familles et les personnes qui les composent. Avec près de 200 tableaux et graphiques, ce recueil statistique aborde des sujets assez variés pour intéresser un large public.

Les couples québécois choisissent-ils de se marier ou de vivre en union libre? Les conjoints travaillent-ils tous les deux? Combien d'enfants ont-ils? À quel âge les femmes ont-elles leurs enfants? Quel est le revenu des familles? Quel est le plus haut niveau de scolarité atteint par les parents?

Le document fournit des réponses à ces questions et à bien d'autres. En plus de décrire les réalités actuelles, il rend compte à l'occasion de certains aspects de l'évolution qu'ont connue les familles en quelques décennies. Les données proviennent principalement du recensement canadien, du registre de l'état civil et de quelques enquêtes sur la population menées au Canada. Fait à souligner, de nombreux tableaux et graphiques présentent des données régionales.